La Revue Canadienne.

4eme. ANNEE. MONTREAL, MARDI, 15 AOUT, 1848. No. 327.

AGENCE POUR L'ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM,
1er Août 1848.

LE Soussigné, Agent préposé par Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL, pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke, donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens de s'y établir que son bureau est temporairement fixé, en la demeure du Sieur ZEPHIRIN COULOMBES, au Lac Nicolet, dans le Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant-midi, à compter du PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, et de là jusqu'à ce qu'avis ultérieur ait été publié du changement de son Bureau.

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence, jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le maintenir, signés de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce certificat dira à l'Agent (qui les enrégistrera) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants, le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont — de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état de culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années—de bâtir une maison, et de résider sur le lot jusqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir un titre de propriété. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seul lot, seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chaque lot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entraînera la perte immediate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cent acres.

Pour se rendre au bureau de l'agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Riviere Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'érable et de mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau et de la pierre à chaux.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des chapelles, des maisons d'ecoles et d'entretenir leurs missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gratuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant au projet de construction, sont :

1o.—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre les premiers et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le Chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf milles.

2o.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3o.—La continuation du chemin Lambton de la ligne sud-ouest du Township de Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Langwick pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4o Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gradiner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 28 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une longeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 âcres chaque pour être donnés gratuitement.

Outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tracés sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois gratuits de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respectives.

J. OLIVIER ARCAND,
Agent pour l'établissement des Townships de l'Est.
8 août.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 31 juillet 1848.

IL a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de nommer JEAN OLIVIER ARCAND, écuyer, Agent pour diriger l'Etablissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le Comté de Mégantic dans le Bas-Canada.

☞ Une insertion par semaine, de l'avis ci-dessus, pendant un mois, dans les papiers suivants dans leurs langues respectives : *Montreal Herald, Montréal Pilot, La Minerve, Les Mélanges, La Revue Canadienne, Missisquoi News, Sherbrooke Gazette, L'Echo des Campagnes, Gazette des Trois-Rivières,* Old *Quebec Gazette, Québec Mercury, Journal de Québec, Le Canadien* et *Gaspé Gazette.*

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
Montréal, 8 *juillet* 1848.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne ci-apres spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au Nord du Fleuve St. Laurent, seront, à compter du CINQUIEME SEPTEMBRE prochain, à Vendre, aux conditions énoncées dans les Règlements généraux, par les Agents Locaux respectifs, à qui l'on devra s'adresser.

PRIX DE VENTE—*Quatre Chelins l'Acre.*

Agence de ANDRÉ BOUCHARD LAVALLÉE, Ecr. St. Jérôme.

Township d'Abercrombie.

7e Rang, Lots 19, 20 et 21 (100 acres chaque).
8e " " 19, 20 et 21 (100 acres chaque).

Township de Morin.

1er Rang, Lots 12 à 19 (100 chaque), 20 (90), 21 à 38 (100 chaque), 39 (84), 40 (57), 41 (70), 42 à 51 (100 chaque)

N. B.—Pour le No. 37, qui contient une Place de Moulin, un prix extra sera requis.

2nd Rang, Lots 1, 2, 3, (92 chaque), 4, 5 (91 chaque), 6, 7 (90 chaque), 8, 9 (89 chaque), 10 (88), 11 (92), 12 à 19 (100 chaque), 20, (70), 21 à 52 (100 chaque), 53, 54 (95 chaque), 55 (84), 56 (76), 57 (67), 58 (54), 59, 60 (43 chaque).

3me Rang, Lots 1 à 27 (100 chaque), 28 (84), 29 (78), 30, 31 (87 chaque), 32, 33 (85 chaque), 34 à 45 (100 chaque), 46 (93), 47 (95), 48 (80), 49 (70), 50, (57), 51 (33), 52 (15).

4me Rang, Lots 1 à 5 (100 chaque), 6 (91), 7 (85), 8 (81), 9 à 15 (100 chaque), 16 (81), 17 (79), 18 (78), 19 (95), 20 à 38 (100 chaque), 39 (95), 40 (93), 41 (67), 42 (55), 43 (43), 44 (30), 45 (25).

5me Rang, Lots 1 à 19 (100 chaque).
6me Rang, Lots 1 à 19 (100 acres chaque).
7me Rang, Lots 1 à 16 (100 chaque) 17 (84), 18 (73) 19 (57).
8me Rang, Lots 1 à 8 (100 chaque), 9 (89), 10 (55), 11 (63), 12 (50), 13 (41), 14 (46).
9me Rang, Lots 1 (76), 2 (44), 3, 4 (53 chaque), 5 (41), 6 (47).
10me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (145), 14 (136), 15, 16 (123 chaque), 17, 18 (95 chaque), 19 (86), 20 (83), 21 (77), 22 (57), 23 (75), 24 (85), 25 (83), 26 (75), 27 (74), 28 (72), 29 (71), 30 (73), 31 (61), 32 (80), 33 (86), 34, 35, 36 (102 chaque), 37 (92), 38 (83), 39 (77), 40 (70), 41 (35).
11me Rang, Lots 1 à 12 (100 chaque), 13 (27), 14 (11), 15, 16 (38 chaque), 17 (98), 18 (103), 19 (111), 20 (115), 21 (121), 22 (111), 23 (123), 24 (113), 25 (115), 26, 27 (123 chaque), 28 (125), 29 (126), 30 (121), 31 (137), 32 (118), 33 (111), 34, 35 et 36 (96 chaque), 37 (105), 38 (115), 39 (121) 40 (127), 41 (130), 42 (111), 43 (118), 44 (91), 45 (63), 46 (28).

Agence d'ALEXANDER DALY, Ecuyer, Rawdon.
Township de Chertsey.

1er Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (90), 5 à 31 (100 chaque), 35 (88), 36 (70), 37 (48), 38 (55), 39 (66), 40 à 42 (100 chaque), 43 (75), 44 (87), 45, 46 (100 chaque), 47 (80) 48 (73), 49 (71), 50 à 51 (100 chaque), 55 (140).

2nd Rang, Lots 1 (100), 2 (95), 3 (76), 4 (80), 5 à 31 (100 chaque), 32 (78), 33 (72), 34 (100), 35 (92), 36 (73), 37 à 46 (100 chaque), 47 (76), 48 (71), 49 (82), 50 (59), 51 à 54 (100 chaque), 55, (125).

3me Rang, Lots 1 à 13 (100 chaque), 14 (90), 15 (88), 16 (90), 17 à 20 (100 chaque). 21 (95), 22 (96), 23 à 35 (100 chaque), 36 (88), 37 (43), 38 (54), 39 (69), 40 (65), 41 (64), 42 à 46 (100 chaque), 47 (71), 48 (96), 49 (71), 50 (64), 51 (88), 52 à 54 (100 chaque), 55 (110).

4me Rang, Lots 1 à 33 (100 chaque), 34 (96), 35 (90), 36 (77), 37 (15), 38 (70), 39 à 41 (100 chaque), 42 (70), 43 (64), 44, 45 (100 chaque), 46 (92), 47 (75), 48 (30), 49 (37), 50 (45), 51 (72), 52 (95), 53 (60), 54 (70), 55 (95).

Agence de WILLIAM MORRISON, Ecr., Berthier.
Township de Cathcart.

1er Rang, Lots 1 à 9 (100 chaque), 10 (82), 11 à 14 (100 chaque), 15 (88), 16 (67), 17 (88), 18, 19 (100 chaque), 20 (88), 21 (57), 22 (62), 23 (55), 24 (39), 25 à 27 (100 chaque).

2nd Rang, Lots 1 (76), 2 (90), 3 à 11 (100 chaque), 12 (87), 13 (72), 14 (57), 15 (80), 16 (48), 17 (52), 18 (70), 19 à 23 (100 chaque), 24 (105) 25 (101), 26 (92), 27 (84), 28 (70).

3me Rang, Lots 1 à 3 (100 chaque), 4 (81), 5 à 9 (100 chaque), 10 (90), 11 (69). 12 (71), 13 (85), 14 à 23 (100 chaque), 24 (85), 25 (88), 26 (98), 27 (105), 28 (101).

4me Rang, Lots 1 à 10 (100 chaque), 11 (93), 12 (84), 13 (88), 14, 15 (100 chaque), 16 (86), 17 à 29 (100 chaque).

5me Rang, Lots 1 à 29 (100 chaque), 30 (66).
6me Rang, Lots 1 à 30 (100 chaque).

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que, dans l'intention de rencontrer les intérêts du commerce, les Commissaires des TRAVAUX PUBLICS ont consenti de reculer l'époque de la cloture du CANAL de CHAMBLY jusqu'à SAMEDI, le 2d jour de SEPTEMBRE prochain auquel jour l'eau sera retirée du dit Canal qui restera fermé jusqu'au 2de jour du dit mois.

Par Ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics
8 juin 1848 } ujl sept

LIVRES DE LOIS FRANCAIS.

NOUVELLEMENT reçu de Paris, une large collection de LIVRES DE LOIS FRANÇAIS, parmi lesquels se trouvent les suivants :

Traités de M. Duplessis, ancien avocat au Parlement, sur la Coutume de Paris, folio 1 vol.
Dictionnaire Universel de Commerce, 3 vols folio.
Les Œuvres de M. Antoine D'Espeisses, 3 vols folio.
Les Œuvres de Messire C. LeBret, 1 vol folio.
Code Penal, ou Recueil des principales Ordonnances, Edits et Déclarations, sur les crimes et délits, 12mo
Commentaire sur l'Ordonnance des Eaux et Forêts, Du mois d'Aout 1669, 12mo
Instruction facile sur les Conventions, 1 vol 12mo
Traité des Moyens canoniques, pour acquérir et conserver les Bénéfices et Biens Ecclésiastiques, 1 vol 12mo.
Les principes des Rentes constituées, 1 vol 12mo
L'Esprit des Deux Ordonnances de Louis XV sur les Donations et sur les Testaments.
Œuvres de Pothier, 8 vols 4to
Traité de la Mort Civile, 4to
Questions de Droit par M. Bretonnier, 4to.
Dictionnaire de Droit et de pratique, 2 vols 4to
La Science parfaite des Notaires, ou le Parfait Notaire, 2 vols 4to
Synodes Nationaux, 2 vols 4to
Œuvres Posthumes de Maître Louis D'Hericourt, 4 vols 4to.
Les Institutes de l'Empereur Justinien.
Traité des Successions, 2 vols 4to
Repertoire Universel et Raisonné de Jurisprudence, 17 vols 4to.

A vendre par
JOHN McCOY,
9, Grande Rue St. Jacques.
22 juillet 1848.

LIVRES DE COMPTES A VENDRE.

LEDGERS, Journaux, Mémoires, Envois, Ventes, CASH, Reçus, Billets, Lettres, etc., faits avec les meilleurs matériaux et par les meilleurs ouvriers, de toutes grandeurs et qualités.

JOHN McCOY.
1er août 1848.

PLUMES D'ACIER DE GILLOT.

UN ASSORTIMENT ETENDU ET COMPLET de toutes especes de ces PLUMES si bien connues, toujours en main, avec des manches de toutes descriptions
JOHN McCOY.
1er aout 1848.

READY PEN MAKERS.

CES petits instruments si commodes taillent une plume en un instant et sont fort utiles à tous ceux qui écrivent.
JOHN McCOY.
1er aout 1848.

COURSOL & AUDY,
AVOCATS,
Rue Saint Vincent, No. 18.

Feuilleton de la Revue Canadienne.

CONTEMPORAINS ILLUSTRES.

SAINT-SIMON ET FOURIER.

L'âge d'or du genre humain n'est point *derriere nous, il est au-devant, il est dans* la perfection de l'ordre sociale. Nos pères ne l'ont point vu, nos enfants y arriveront un jour ; c'est à nous de leurs en frayer le chemin.

SAINT-SIMON.

Moi seul j'aurai confondu vingt siècles d'imbécillité politique, et c'est à moi seul que les générations presentes et futures devront l'initiative de leur immense bonheur ....Possesseur du livre des Destins, je viens dissiper les ténèbres politiques et morales, et sur les ruines des sciences incertaines j'éleve la théorie de l'harmonie universelle.

FOURIER

J'ai à parler de deux hommes, de deux doctrines qui ont fait de nos jours assez de bruit et acquis assez de crédit pour qu'il soit impossible de les passer sous silence dans un ouvrage dont le but est de peindre sous différents noms la physionomie du temps actuel avec toutes ses nuances. Le travail que j'entreprends est difficile ; car telle est la nature de ces doctrines, que si d'une part, de très-grands esprits ne voient en elles que des aberrations plus ou moins ridicules, plus ou moins monstreuses, d'autre part, des esprits qui ne sont précisément ni extravagants ni vulgaires les présentent comme de magnifiques découvertes destinées à changer la face du monde, et tiennent leurs auteurs pour les plus étonnants génies des temps anciens et des temps modernes. Cela va même jusqu'à l'apothéose. Les disciples de Saint-Simon le qualifiaient de *Messie ; les disciples de Fourier donnent tous les* jours à leurs maitre le titre de *Rédempteur du monde, d'inventeur des lois de l'harmonie sociale et des destinées universelles, d'architecte du bonheur sur la terre.*

D'autres esprits, moins prévenus dans un sens ou dans l'autre, plus dégagés d'aversion ou d'enthousiasme, ont essayé de discerner, de séparer le vrai et le faux, le bon et le mauvais de ces deux doctrines.

En ce qui concerne Saint-Simon, ce triage était plus facile pour deux raisons : la première, c'est que le saint-simonisme n'existe plus, au moins comme corps organisé, ce qui simplifie d'autant un travail de dissection ; la seconde raison, et celle-ci est la principale, c'est que Saint-Simon, étranger aux trois quarts des choses qu'on lui attribue, n'a point du tout composé un système d'organisation sociale ; il a émis à différentes époques, sur différents sujets, une certaine quantité d'idées qui ne sont pas toujours homogènes, mais dont la tendance générale est de diriger les esprits vers la recherche des moyens propres à établir ce qu'il nomme le *régime industriel*, et en même temps le *régime chrétien*, c'est-à-dire celui où toutes les *forces de la société seraient principalement consacrées à l'amélioration de l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.*

Voilà la vraie formule de Saint-Simon ; il n'y en a pas d'autre dans ses œuvres ; c'est sur cette formule, neuve au moment où elle fut produite, belle, saine et féconde, quoiqu'un peut vague, que ses disciples ont édifié tout un système religieux, moral et social dont le bon sens public a depuis longtemps fait justice. Comme ils paraissent aujourd'hui avoir eux mêmes fait bon marché de la plupart des ornements qu'ils avaient ajoutés à la doctrine du maître, nous pourrons sans peine, tout en dépouillant Saint-Simon du caractère *divin* dont on l'avait affublé montrer dans ses ouvrages, à travers un petit nombre d'excentricités à travers des contradictions et des erreurs de détails, plusieurs vues justes et qui ne sont pas d'un homme ordinaire, sur le passé, le présents et l'avenir des sociétés humaines.

Avec Fourier la question ne se présente point ainsi. L'école de Fourier, formée sur les ruines de celle de Saint-Simon, a su mettre son exemple à profit et se garentir des temérites qui avaient perdu sa devancière ; elle vit encore et travaille de son mieux à vaincre l'indifférence publique. Or il est toujours un peu gênant de discuter une doctrine personnifiée dans une sorte de corporation.

Cela est d'autant plus gênant que les disciples de Fourier ont pris justement le contrepied de la méthode de propagation adoptée par les disciples de Saint-Simon : autant ceux-ci avaient compromis la doctrine du maître, non seulement en exagérant son côté faible, mais en y ajoutant toutes sortes d'inventions de leur cru, autant les disciples de Fourier s'étudient à arranger, à amoindrir, à reduire aux petites proportions d'une doctrine de progrès une théorie qui part de la négation même du progrès, une théorie qui ne relève que d'elle-même, et n'aspire à rien moins qu'à la métamorphose du monde moral, social et matériel. L'histoire n'offre pas d'exemple d'une conception plus téméraire que celle de Fourier.

Suivant lui, le genre humain, depuis qu'il existe, a vécu dans l'ignorance la plus complète *de ses véritables lois* (1). Au lieu de suivre le seul guide qui nous indique tacitement et continuellement la volonté de Dieu, l'*attraction passionnelle*, c'est-à-dire l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion, il a prétendu maîtriser l'attraction par la raison, balancer l'influence du plaisir par celle de la sagesse ; il a inventé le devoir, il s'est proposé la modération, il a organisé la contrainte et l'incohérence, établi la discorde de l'homme avec lui-même et avec ses semblables. De là sont sorties trois classes de charlataneries : la *superstition*, la *politique* et la *morale*, qui, s'arrogeant la direction du mouvement social, ont conduit le genre humain de malheur en malheur et de crime en crime dans cet abominable état qu'on nomme *Civilisation*, et qui se distingue par neuf vices radicaux, neuf fléaux lymbiques : indigence, fourberie, oppression, carnage, intemperies outrées, maladies provoquées, cercle vicieux, égoïsme général, duplicité d'action. Pour couvrir de honte les philosophes et les moralistes, Dieu a permis que l'humanité, sous leurs auspices, se baignât dans le sang pendant vingt-trois siècles scientifiques, et qu'elle épuisât la carrière des misères, des inepties et des crimes. Enfin, pour compléter l'opprobe de ces Titans modernes, Dieu a voulu qu'ils fussent abattus par un inventeur étranger aux sciences, et que la théorie du mouvement universel échût en partage à un homme presque *illitéré* (sic). C'est un *sergent de boutique* qui va confondre ces bibliotheques politiques et morales, fruit honteux des charlataneries antiques et modernes. C'est lui qui vient remplacer l'invention humaine du devoir par la loi divine de l'attrait, substituer la *mécanique passionnelle* au *chaos civilisé*, et faire passer *sans délai* le genre humain de l'état affreux où il est plongé, dans un état de délices dont les civilisés, abrutis par la souffrance, ne sauraient se faire une idée ; car ce qu'ils appellent le paradis n'est qu'un enfer à côté d'un ordre social ou chacun jouira du bonheur absolu, c'est-a-dire de l'essor *plein* et continu des douze passions radicales, ou toutes les attractions seront proportionnelles à toutes les destinées, et où les trois règnes de la nature entreront eux-mêmes en harmonie en produisant des créations nouvelles adaptées au nouvel ordre social. Une seule chose dérangeait un peu le plan de Fourier et contrariait son principe fondamental des *attractions proportionnelles aux destinées*, cette chose c'était la mort. Il est certain qu'elle n'est pas en général dans nos attractions ; comment pourrait-elle être dans nos destinées ! L'esprit de Fourier est trop logique pour reculer devant cet obstacle ; il supprime la mort en même temps que la civilisation et il la remplace par une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, de l'antique *métempsycose.*

Pour Fourier, on le voit, il ne s'agit pas de progrès ; le progrès n'est à ses yeux qu'un mot de charlatan : il ne le prononce jamais sans l'accompagner d'une raillerie. Il ne s'agit pas d'améliorer ce qui est : on n'améliore pas plus la *civilisation* qu'on n'améliore le chaos ; il s'agit d'en sortir au plus vite pour entrer dans la régime d'harmonie.

A continuer.

(1) Je préviens d'avance que dans cet aperçu général je m'efforce de rendre et de rapprocher les unes des autres les idées de Fourier, en me servant autant que possible de ses propres expressions.

SACRE DE MGR. GUIGUES DE BYTOWN.

« Dimanche dernier, comme il avait été annoncé, le Rev. Eug. Guigues fut sacré évêque de Bytown par Leurs Grandeurs les Evêques de Montréal, de Kington et de Carrha. Le T. Rev. Rémi Gaulin officia ; les grandes et imposantes cérémonies de l'église en ces occasions furent observées avec toute la pompe et la splendeur conformes à la dignité de la fête. L'imposition des mains et l'installation de l'évêque de Bytown se firent à l'office du matin, qui commença vers huit heures et finit à midi et demi. Une vingtaine d'ecclésiastiques des différentes parties de la Province, assistaient à la cérémonie, et le chœur des chantres était excellent.

Dans l'aprés-midi, Sa Grandeur prit possession formelle de son siége, et le Rev. M. Mignault, curé de Chambly, prononça un très-beau sermon. L'apparence vénérable du Rev. monsieur, et sa manière agréable de parler, joints à la pureté de son style et à la sublimité de son raisonnement, captivèrent l'attention de son auditoire. Après avoir exposé au peuple les obligations sacrées qui le lient à son premier pasteur l'orateur se tourna vers leurs Grandeurs, exposa brièvement leurs efforts à promouvoir la sainte cause de la religion et finit par les engager à persévérer à faire le bien, et par implorer sur leurs travaux les bénédictions du Dieu de vérité. Le discours fut touchant et magnifique, toutefois manquant peut-être de cette simplicité aisée et de cette douce éloquence, qui tendent tant à créer de la sympathie dans l'esprit du peuple en général. La cathedrale, comme nos lecteurs de la ville ne l'ignorent pas, est loin d'être complètement finie. Voilà deux ans, elle présentait un aspect misérable, les planchers étaient seulement posés, et les bancs de la vieille église paroissiale n'y avaient été transportés que pour un usage temporaire. Mais dimanche dernier, la cathedrale présentait un coup d'œil magnifique, la décoration splendide était due aux soins de MM. Telmont et Dandurand. Il y avait dans le sanctuaire trois autels superbes, construits dans le meilleur goût, de superbes peintures et une riche tenture complétaient le *tout*, et étaient dans l'ordre adopté par les plus anciens établissemens religieux de la province. Lundi soir, leurs Grandeurs les évêques de Montréal et de Bytown allèrent visiter ce lieu si poétique connu sous le nom de chapelle des voyageurs de Hull. Ils y furent rencontrés par quelques centaines de voyageurs de l'Ottawa, qui s'étaient réunis pour saluer leur arrivée.

« Sa Grandeur Mgr de Montréal, leur adressa des paroles remarquables par les plus tendres sentimens et une extrême piété. Sa Grandeur Mgr de Bytown reprit, et après leur avoir rappelé tout ce que les prêtres de son ordre ont déjà fait pour leur bien spirituel, il promit d'en faire encore davantage ; et comme un gouvernement libéral ne se refusera pas à une demande raisonnable pour l'avantage d'une partie de ses sujets, il espérait obtenir l'octroi de terres dans la partie supérieure de l'Ottawa, qui pourrait se peupler de gens qui auraient le plus de droit de s'y établir, c'est-a-dire par ceux engagés dans le commerce de bois sur la rivière. La sobriété, la piété, et une honnête industrie en feraient des membres utiles dans la société ; et en ménageant leurs gages, dont la plus grande partie, par malheur, est actuellement, dépensée dans la débauche et le mauvais comportement ils deviendraient capables de s'établir confortablement pour leurs vieux jours, quand ils ne pourront plus travailler. Leurs Grandeurs s'en retournèrent à Bytown, et partirent mardi matin dans le *Porcupine* pour Montréal. Nous regrettons d'apprendre que l'évêque de Kingston fût sérieusement indisposé lundi ; mais on nous dit que mardi il était assez bien pour se mettre en route.—*Mélanges Religieux.*

RIVIERE ROUGE.—On vient de recevoir, à l'évêché de Montréal, des lettres de la Rivière Rouge, en date du 13 juin. Les nouvelles de cette mission sont très favorables. Mgr. Provancher venait de recevoir de Rome la Bulle qui érige en vicariat apostolique le territoire qu'il gouvernait depuis 26 ans, sous le titre d'évêque de *Juliopolis in partibus*, et comme suffragant de l'Archevêque de Québec. Ce nouvel arrangement semble annoncer la formation, plus tard, d'une Province ecclésiastique pour ces vastes possessions de l'Hon. compagnie de la Baie-d'Hudson. Le religion y est dans un état assez prospère : les missions tenues par les RR. PP. Oblats prennent de nouveaux développemens ; la communauté des Sœurs Grises y rend de très grands services, tant pour l'instruction religieuse que pour le travail manuel de métisses et de jeune sauvagesses, ainsi que des enfants des famille canadiennes fixées à St, Boniface de la Rivière Rouge. Leur nouvelle maison vient de s'achever et ce nouveau logement leur permettra d'augmenter le nombre de leurs élèves, en même temps qu'elles pourront laisser à l'usage de l'évêque et de ses prêtres les appartements dont le charitable Prélat s'était privé depuis leur arrivée. La nouvelle cathédrale se finera aussitôt. C'est un bâtiment en pierre et de grande dimension pour la localité. On est actuellement occupé à en couvrir le clocher, qui a été monté au commencement de juin.

Les mêmes lettres nous annoncent que M. Belcourt parti de Montréal le 14 avril dernier, était arrivé à son poste sur la Rivière Pembina le 3 du mois de juin, assez à temps pour semer bâtir et faire tous les autres préparatifs nécessaires au soutien de sa maison ; tout annonçait un bon avenir et déjà les sauvages des prairies voisines accouraient auprés du zèle missionnaire.

(*Mélanges Religieux.*)